

Lyon, le 29 décembre 2016

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETARE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, Mme ROBIN, M. LAUPIES, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme MOULLIN, M. BRUN, Mme GRAZIANI, M. FENECH, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD.

DEPOTS DE POUVOIRS : Mme MOULLIN : pouvoir à M. DUVERNOIS ; M. BRUN : pouvoir à Mme BALAS ; Mme GRAZIANI : pouvoir à Mme BARNY de ROMANET ; M. FENECH : pouvoir à M. BREAUD ; Mme TRIBALAT : pouvoir à Mme NACHURY ; M. BOUZARD : pouvoir à M. LAUPIES.

ABSENTS : Mme MICHAUX

M. BLACHE propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

M. BLACHE indique qu'une modification a été apportée au rapport 06.16.329 pour la théâtre des Asfodèles « oceana medusa », pour ce qui est de la subvention allouée, il faut lire 9 000 € au lieu de 90 000 €. Ceci est une modification substantielle.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'étude des dossiers, M. BLACHE annonce que Mme GRAZIANI étant excusée, ce sont d'autres rapporteurs qui présenteront ses dossiers.

Il signale d'autre part, une modification apportée sur le rapport 06.16.330. Deux alinéas ont été rajoutés au rapport. Il en donne lecture et indique que la copie de cette adjonction se trouve dans les pochettes devant les élus.

« Ces dispositions ont été fixées par délibération n° 2016/2340 du Conseil municipal du 26 septembre 2016. Sur cette base, une convention a été conclue avec le parti « Les Républicains » pour l'organisation des primaires de la droite et du centre en vue des prochaines élections présidentielles.

Il est proposé de mettre en œuvre les dispositions de la délibération précitée pour les primaires organisées par le « Parti socialiste ».

Rapport 06.16.322 – Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population - 2017 –

M. LAFOND présente ce dossier.

Il rappelle que la loi du 27 février 2002 instaure une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques verse à la Ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2016, s'est élevée à 107 604 euros. Cette dotation devrait se maintenir pour 2017. Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs, recrutés. La rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle.

Il est proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 euros bruts par logement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.323 – Programmation classes transplantées de janvier à juin 2017 et inscriptions budgétaires

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce projet.

Depuis janvier 2003, la Ville de Lyon a mis en place un dispositif de financement des projets de classes découverte des écoles élémentaires. Ce programme offre trois possibilités :

- 1,5 ou 2 jours en classe sciences sur le site de l'école Olympe de Gouges (8^e arrondissement) ;
- 2 jours ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges ;
- 2 à 5 jours en séjours « libres », projets élaborés par les enseignants.

M. DUVERNOIS indique que pour le 6^e arrondissement et pour ce qui est des séjours libres, 4 écoles ont été sélectionnées :

- ELEMENTAIRE ANTOINE REMOND avec 2 classes. C'est la 1^{ère} fois depuis 2014 que cette école est sélectionnée. Les enseignants ont proposé un projet qui a été retenu. Il félicite Bellecombe « Bellecombe village » ,
- ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND avec 2 classes pour un projet au Grau d'Agde,
- ELEMENTAIRE PIERRE CORNEILLE avec 1 classe découverte autour du vivre ensemble découverte APIN
- GROUPE SCOLAIRE CREQUI avec 1 classe APINAC.

Il poursuit en indiquant qu'une classe ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL bénéficiera d'un séjour péniche.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.324 – Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et EDF, dans le cadre du projet Smart Electric Lyon - Poursuite de la métrologie sur deux sites : le Musée d'Art Contemporain et le groupe scolaire Georges Pompidou

Mme CROIZIER rapporte ce projet.

Le 15 juillet 2013, la Ville de Lyon et EDF ont signé une convention définissant le cadre d'une coopération entre la Ville et EDF autour du projet porté par cette société, projet intitulé « SMART ELECTRIC LYON ». Cette expérimentation faisait suite à un appel à projet lancé par l'ADEME.

La délibération proposée est un avenant prorogant d'un an ce partenariat entre la ville de Lyon et EDF.

A travers cette prestation, EDF souhaite observer « le comportement électrique » de bâtiments tertiaires.

Ce projet a permis de mettre en avant des pistes d'optimisation de l'utilisation de l'énergie électrique sur, notamment, le groupe scolaire Georges Pompidou et le musée d'Art Contemporain. Aussi, EDF souhaite poursuivre durant une année ces expérimentations et études sur ces deux sites « tout électrique ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.325 – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit du local "Kléber" en faveur de l'UGFRL, situé 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175)

Mme ROBIN est rapporteur de ce dossier.

Depuis 1998, l'UGFRL propose une activité de restauration-animation aux personnes âgées lyonnaises en résidence et à domicile. A ce titre, la ville met à disposition de l'UGFRL un local situé 78 rue Tronchet à Lyon à titre gratuit. Un nouveau contrat doit être signé pour la mise à disposition du local Kléber jusqu'au 31 décembre 2017.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est de 20 770 € (valeur indice des loyers commerciaux de l'INSEE du 2^{ème} trimestre 2016).

Par ailleurs, la Ville de Lyon contribue aux activités de l'UGFRL, en versant au titre de la convention cadre de 2016 une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant global de 150 000 € à l'UGFRL.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.326 – Autorisation de signer une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (renouvellement)

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Il s'agit de la signature d'une convention d'échange de données entre la Caisse d'Allocation Familiales du Rhône et la Ville de Lyon pour pouvoir calculer la participation parentale horaire fixé par la CAF en fonction des ressources des familles accueillis dans des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.327 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2017 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Mme DARBON rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit d'approuver par délibération distincte du budget, l'ensemble des subventions de fonctionnement général dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption du budget, la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

Différents établissements sont concernés mais aussi des associations dans le domaine de la culture, de l'enfance, du sport, de l'aménagement urbain et bien d'autres encore pour un montant global de subventions d'environ 50 millions d'euros.

Mme DARBON ne conteste pas le montant des subventions prévues. Elle aimerait toutefois formuler une observation sur la méthode employée par la Ville de Lyon. Ce vote global est utilisé fréquemment. Ceci ne permet pas un contrôle prévus des subventions accordées et notamment de discuter de l'attribution d'une subvention à tel ou tel organisme ou association.

Elle propose néanmoins de voter favorablement le projet tel qu'il est.

M. HEKIMIAN s'abstient.

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Rapport 06.16.328 – Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73, rue Vauban à Lyon 6e, au profit de l'Association "Comité du Rhône pour l'UNICEF

Mme CROIZIER présente ce projet.

L'UNICEF, organisation intergouvernementale qui plaide et intervient pour la protection des droits de l'enfant bénéficie du concours de la Ville de Lyon qui lui met à disposition, à titre gratuit, un local depuis 1985 au 148, rue Vauban, puis, depuis 2005 au 73 de la même rue dans le 6^e arrondissement, les fluides restant à la charge de l'association.

L'avenant à la convention d'occupation du local voté le 25 novembre 2013 et signé le 2 janvier 2014 arrive à échéance en date du 31 décembre 2016. Il est proposé par le présent avenant de reconduire cette mise à disposition pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

M. BLACHE souligne que le comité de l'UNICEF est l'un des plus performants en France, notamment en termes de ressources. Il fait de nombreuses actions.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.329 – Fête des Lumières 2016 - Associations - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

Mme DARBON présente ce dossier.

Suite à la décision prise par la Ville de Lyon de transformer la Fête des Lumières en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015, les projets prévus n'avaient pu voir le jour. Pour l'édition 2016, la Ville de Lyon a décidé de maintenir la Fête des Lumières dans une durée et un périmètre restreints.

Certains projets présentés par les associations ne pourront donc pas trouver leur place en 2016. Certaines d'entre elles ont engagé des dépenses pour cette édition sur la base des promesses de subventionnement faites par la Ville de Lyon. Ces associations se sont prévaluées d'un préjudice. Elles se sont donc rapprochées de la Ville pour convenir à l'amiable d'une transaction évitant des procédures lourdes, coûteuses et aléatoires.

Un projet était prévu dans le 6^e arrondissement avec le Théâtre des Asphodèles. Le montant engagé en 2015 par celui-ci en 2015 a été versé, soit 9 000 €. Aucune transaction n'est donc nécessaire.

M. HEKIMIAN indique que dans le texte, il est noté que les associations ont engagé ces dépenses en 2016.

Mme DARBON souligne que les projets prévus en 2015 avaient été reportés pour 2016, or comme la plupart des projets des arrondissements ont été annulés, les différentes associations ayant engagé des dépenses en 2016, la ville de Lyon a décidé de passer une transaction avec celles-ci.

M. BLACHE note que c'est une année « blanche ». Ainsi pour l'éclairage par exemple, certaines structures ont engagé un acompte.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.330 – Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques

M. AUGOYARD est rapporteur de ce dossier.

Ce dossier concerne les contributions que devra verser le parti Socialiste pour l'organisation des primaires qu'il compte organiser en janvier 2017, peut-être d'autres partis l'aideront ils.

M. AUGOYARD demande qu'un avis favorable soit donné à ce projet de délibération qui est le même que celui des primaires des Républicains qui ont rassemblé, pour mémoire, plus de 10 % de l'électorat français.

Il rappelle le montant de l'indemnité forfaitaire attribuée aux agents appelés à effectuer ces tâches se décompose comme suit :

- la livraison et l'enlèvement du matériel : 25,46 € de l'heure ;
- le montage et démontage des bureaux de vote : 19,60 € de l'heure ;
- le service de gardiennage les jours d'élections primaires de partis politiques est fixé à 100,50 € par jour ;
- l'entretien des locaux suite aux opérations électorales est fixé à 15,08 € par bureau de vote.

Une convention sera signée à cet effet.

M. DAVID souhaite savoir si ce sont les mêmes tarifs qui avaient été appliqués lors des primaires de la droite et du centre.

M. AUGOYARD répond par l'affirmative, en effet, « au centime près ». Il n'est cependant pas certain que le parti socialiste rentre dans les frais qu'il engagera comme cela a été le cas pour la droite ces deux dernières semaines.

Mme NACHURY saisit l'occasion de remercier les services de la Ville de Lyon ainsi que chacune des mairies d'arrondissement pour la façon dont ont été organisés les locaux et la mise à disposition du matériel. Les gardiens ont été très efficaces. Certaines difficultés ont pu être ressenties, ici ou là, mais cela a été dû à l'importance de la participation qui n'avait pas été envisagée. Dans certains locaux avec des couloirs – elle l'a constaté comme l'a fait le maire – cela était un peu dur. Des aménagements ont donc été demandés et accordés. Tout cela s'est donc fait dans un bon état d'esprit et une véritable collaboration républicaine.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.331 – Budget Primitif 2017 - Vote de l'état spécial

M. BLACHE rapporte ce projet.

Il convient aujourd'hui d'examiner l'attribution par la Ville de Lyon des deux dotations versées au 6^e arrondissement au titre de l'année 2017, soit :

Dotation de Gestion Locale	398 345 €
Dotation d'Animation Locale	48 395 €
Total fonctionnement BP 2016 :	446 740 €
Investissement : 2 € par habitant :	101 124 €
Total BP 2016 :	547 864 €

M. BLACHE donne certains détails des dépenses, notamment sur la DAL (Dotation d'Animation Locale) qui sert à effectuer un certain nombre d'opérations d'animation dans l'arrondissement pour 48 000 €, soit 11 % du budget. Il y a aussi les frais d'administration générale qui sert à couvrir les dépenses de chauffage, électricité, les frais généraux : 128 000 €, soit environ 29 % du budget. Une des parties les plus importantes est le montant réservé au fonctionnement des crèches qui représente 41%, soit 185 000 € ; les salles associatives : 27 000 €, 6 % et les gymnases avec 13 % soit 59 000 € et les dépenses par nature en K€ (447 K€).

M. AUGOYARD fait une remarque et notamment sur le débat qui s'instaure dans la majorité lors des préparations du conseil d'arrondissement. Le budget de 446 000 € montre bien la large autonomie de l'arrondissement en matière financière pour répondre aux besoins de la population. Il a fait quelques recherches et notamment sur les nombreuses petites communes de la Saône et Loire avec 950 habitants et un montant de recettes de 440 000 €.

Cela peut peut-être interpeler Monsieur le Sénateur Maire de Lyon, Président de la Métropole et de toutes les associations des collectivités qu'il a l'honneur de représenter. Celui-ci devrait réfléchir à donner plus de marges de manœuvre financières aux arrondissements afin qu'ils répondent mieux aux attentes de leurs concitoyens.

M. BLACHE souligne que les mairies d'arrondissement sont des guichets uniques. Le 6^e reçoit plus de 50 000 personnes par an. Il faut répondre à tout le monde avec peu de moyens financiers comme en termes de décision. La loi PLM date un peu maintenant et elle sera peut-être modifiée, supprimée ; les arrondissements seront peut-être regroupés. La ville de Lyon disparaîtra peut-être mais il ne le pense pas.

Mme NACHURY indique que dans les montants annoncés comme pour les crèches par ex, cela ne concerne que les crèches municipales et cela peut paraître faible mais cela n'inclut pas les frais du personnel mais uniquement le fonctionnement des structures (des carottes aux produits d'entretien). De même, en matière de frais généraux, on ne parle que des fluides et autres dépenses, pas de celles

liées au personnel. Le montant de 440 000 € ne recouvre pas l'intégralité des montants mis au service de l'arrondissement.

Après on peut aborder le sujet de l'autonomie mais cela est un autre problème. Lyon n'est pas une fédération de communes mais elle est une commune divisée en 9 arrondissements. Avec l'évolution et la simplification, il y aura sans doute des choses à faire, car la Ville se prévaut d'un statut singulier avec la Métropole. Cela justifiera sans doute quelques modifications.

M. BLACHE trouve l'observation intéressante. Ainsi, si l'on prend le Parc de la Tête d'Or, son fonctionnement représente 20 millions d'euros hors travaux exceptionnels, comme les serres par exemple, on voit l'importance des budgets.

* *

Questions diverses.

M. DAVID interroge le Maire sur la date des travaux sur les grilles d'entrée du Parc justement. Elles sont toujours grillagées et continuent à être sécurisées.

Mme CROIZIER précise que l'étude a été menée et les travaux vont bientôt démarrer en 2017. Le budget est très important car il faut démonter la porte, sécuriser les travaux mais les choses sont bien avancées. Elle souligne qu'on ne parle que des travaux sur la porte.

Mme HAZERAN qui s'intéresse beaucoup aux arbres, remercie M. LAUPIES pour ceux plantés sur la rue Bugeaud. Elle est néanmoins interpellée par l'emplacement de ceux-ci qui sont placés à contresens de la circulation. Les voitures sont obligées de faire marche arrière pour se garer. Elle n'est pas certaine que cela favorise la fluidité.

M. LAUPIES indique que les fosses ont été creusées et les arbres seront mis en place au printemps. Ils sont bien dans le bon sens car la circulation doit être inversée. En effet, légalement lorsqu'il y a du stationnement en épi, celui-ci se fait à contresens. Les conducteurs des véhicules quittant leur place doivent voir la circulation pour ne pas renverser les cyclistes ou heurter une autre voiture. La rue Verguin, la rue Juliette Récamier mises en épi sont inversées.

Dès que des travaux de voirie sont entrepris, ils doivent respecter les obligations réglementaires.

Une opération propreté va être faite ce qui permettra dans le même temps de mettre la rue dans le bon sens en interdisant la rue pendant un jour.

On ne trace pas toutes les places de stationnement, on ne trace que la première.

Mme HAZERAN demande pourquoi on place les arbres au Nord, plutôt que de les mettre en face. Cela limite l'ombre. Elle porte du côté des bâtiments. L'ombre de ceux-ci profiterait à l'arbre.

Mme CROIZIER indique, qu'en dehors du cours Lafayette où les choses ont été faites complètement à l'envers, on doit les planter au Nord de manière que, le soleil tournant au fur et à mesure de la journée, les immeubles font de l'ombre aux arbres, les personnes sont alors protégées.

M. DUVERNOIS souhaite réitérer une observation faite en juin en commission éducation à l'occasion du débat sur une délibération qui ne sera pas présentée en arrondissement. Il le regrette. C'est pourtant une délibération du même type que celle très bien présentée par M. LAFOND sur les agents recenseurs, laquelle ne concerne pas spécifiquement les arrondissements car c'est une obligation nationale.

Celle qui va passer au prochain conseil municipal du 12 décembre concerne l'organisation de la référence périscolaire et la rémunération des intervenants.

Quelle est la signification de cette formulation un peu obscure.

Jusqu'à début janvier 2017, les directeurs d'école sont en charge de la sous-régie et de l'organisation de l'école. Ils encaissaient l'argent des parents pour les frais liés au périscolaire, les repas. Demain, tel ne sera plus le cas. Ils subiront donc, selon un collectif de directeurs d'école une baisse de 15% de leur temps de travail. Suite à une interpellation du Trésorier Payeur, la ville indique qu'elle doit de ce fait réorganiser la mission de ceux-ci.

M. DUVERNOIS estime qu'ils assurent tout le lien de la communauté éducative : par rapport aux parents d'élèves, avec le personnel municipal, et depuis deux ans, mais uniquement dans l'école publique les rythmes périscolaires (ceux-ci n'étant pas obligatoires dans l'enseignement privé).

Il constate que ce lien assuré par les directeurs d'école est très important, leur rôle dans les écoles est primordial. Ils sont un pilier entre les différents acteurs.

L'école a différentes missions : l'enseignement avec les fondamentaux que sont lire, compter, écrire mais aussi l'organisation. Il craint que cette proposition n'entraîne une dégradation du service.

Si cela est confirmé, avec cette baisse d'activité, ils verront leur rémunération baisser de 40%.

M. BLACHE le remercie pour cette intervention à noter laquelle intéressera certainement « le Progrès ».

M. DUVERNOIS précise que l'économie réalisée à ce titre ne serait que de 100 000 € alors que le budget du périscolaire est de 20 millions d'euros par an.

M. HEKIMIAN indique que le conseil d'Etat a pris une décision le 9 novembre 2016 sur la présence de crèches dans les édifices publics. Il suppose que la Fête des lumières ne va pas concerner l'arrondissement, aussi serait-il envisageable d'apporter un peu de lumière dans ces temps troublés en installant une ou plusieurs crèches dans l'arrondissement en 2016 après Jésus-Christ.

M. BLACHE indique que rien n'est prévu dans la mairie. Les modalités sur les crèches ont été définies par le conseil d'Etat, il faut que certaines obligations soient respectées. Il y aura peut-être une surprise au niveau des éclairages

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mercredi 11 janvier 2017 à 18h30.

* *